



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

associations

Question orale n° 1607

Texte de la question

En avril 1995 est né à Nîmes un collectif d'associations baptisé Rakan (Regroupement d'associations culturelles et artistiques nîmoises), investissant des locaux désaffectés. En avril 1996, le collectif obtient la jouissance à titre gratuit d'un bâtiment dans un quartier proche du centre-ville. Six mois de travaux réalisés par les membres du collectif permettront alors d'ouvrir les lieux. Conscients que l'état des locaux ne répond pas aux normes de sécurité et d'accueil du public, le Rakan met cependant tout en oeuvre pour développer son activité artistique. La place et l'intérêt d'une structure comme le Rakan à l'échelle locale, mais aussi régionale, nationale (pôle musiques actuelles) et internationale (pôle bijou contemporain et Ensemble Mora Vocis) ne sont plus à prouver. Le Rakan veut rester un espace ouvert aux initiatives locales de groupes, de structures ou d'individus, par un accompagnement et une disponibilité réelle (planification des concerts, d'expositions et de performances). A la recherche d'un nouveau lieu, le Rakan est sommé par la municipalité de Nîmes d'évacuer les locaux qu'il occupe actuellement, dès le 2 janvier 2002. M. Alain Clary souhaiterait connaître les intentions de M. le secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle en matière de soutien, à la fois à court terme - faute de quoi l'activité du Rakan serait gravement compromise - et à moyen terme, en lui permettant de disposer d'un lieu de qualité propice à la création et à la diffusion.

Texte de la réponse

ATTRIBUTION DE LOCAUX AU COLLECTIF RAKAN À NÎMES

Mme la présidente. M. Alain Clary a présenté une question, n° 1607, ainsi rédigée :

« En avril 1995 est né à Nîmes un collectif d'associations baptisé RAKAN (Regroupement d'associations culturelles et artistiques nîmoises), investissant des locaux désaffectés. En avril 1996, le collectif obtient la jouissance à titre gratuit d'un bâtiment dans un quartier proche du centre-ville. Six mois de travaux réalisés par les membres du collectif permettront alors d'ouvrir les lieux. Conscients que l'état des locaux ne répond pas aux normes de sécurité et d'accueil du public, le RAKAN met cependant tout en oeuvre pour développer son activité artistique. La place et l'intérêt d'une structure comme le RAKAN à l'échelle locale, mais aussi régionale, nationale (pôle musiques actuelles) et internationale (pôle bijou contemporain et Ensemble Mora Vocis) ne sont plus à prouver. Le RAKAN veut rester un espace ouvert aux initiatives locales de groupes, de structures ou d'individus, par un accompagnement et une disponibilité réelle (planification des concerts, d'expositions et de performances). A la recherche d'un nouveau lieu, le RAKAN est sommé par la municipalité de Nîmes d'évacuer les locaux qu'il occupe actuellement, dès le 2 janvier 2002. M. Alain Clary souhaiterait connaître les intentions de M. le secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle en matière de soutien, à la fois à court terme - faute de quoi l'activité du RAKAN serait gravement compromise - et à moyen terme, en lui permettant de

disposer d'un lieu de qualité propice à la création et à la diffusion. »

La parole est à M. Alain Clary, pour exposer sa question.

M. Alain Clary. Monsieur le secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle, votre administration avait demandé une étude sur les friches, laboratoires, fabriques, squats, projets disciplinaires, ces projets qui posent de manière originale et singulière les conditions de production et donc de réception de l'acte artistique.

Cette étude, réalisée d'octobre 2000 à avril 2001, a permis la rédaction du rapport L'extrait.

Le secrétariat d'Etat a alors organisé des séminaires interrégionaux, avec pour principal objectif la mise en réseau des espaces et projets artistiques qui se construisent, afin de leur permettre de bénéficier d'un meilleur accompagnement technique et financier de la part des partenaires publics concernés.

A Nîmes, en avril 1995 est né un collectif d'associations baptisé RAKAN -, regroupement d'associations culturelles et artistiques nîmoises, investissant des locaux désaffectés.

En 1996, le collectif obtient la jouissance à titre gratuit d'un bâtiment dans un quartier proche du centre-ville. Six mois de travaux réalisés par les membres du collectif ont permis alors d'ouvrir les lieux.

La place et l'intérêt d'une telle structure à l'échelle locale, mais aussi aux échelles régionale, nationale - pôle musiques actuelles - et internationale - pôle bijou contemporain et Ensemble Mora Vocis - ne sont plus à prouver.

Cependant, conscient que l'état des locaux ne répond pas aux normes de sécurité et d'accueil du public, le RAKAN met tout en oeuvre pour développer ses activités artistiques.

Le RAKAN veut rester un espace ouvert aux initiatives locales de groupes, de structures ou d'individus, par un accompagnement et une disponibilité réelle.

A la recherche d'un nouveau lieu plus adapté à la diffusion de la culture, le RAKAN est sommé par la municipalité de Nîmes, d'évacuer les locaux qu'il occupe actuellement avant le 2 janvier prochain.

Des concertations ont donc été organisées à Nîmes. Le 6 décembre, lors d'une table ronde, les artistes du RAKAN ont demandé de rester dans les locaux qu'ils occupent actuellement en attendant que soit trouvé un nouvel espace. Actuellement deux autres lieux sont envisagés.

Ces artistes sont prêts à restreindre leurs activités à l'usage exclusif des ateliers de travail des artistes et des bureaux administratifs, en abandonnant toute activité de diffusion au public et en les organisant dans d'autres espaces de la ville ou de sa périphérie.

Ce délai supplémentaire permettrait au RAKAN de poursuivre l'élaboration d'un projet, à moyen terme, de création d'un espace mis aux normes et financé, mais aussi de maintenir les dix emplois créés dans la structure.

Au cours de cette réunion, la DRAC et le conseil général du Gard ont évoqué un possible accompagnement financier pour une mise en conformité du bâtiment, dans la mesure où l'association continue de l'occuper. De plus, le RAKAN souhaite poursuivre la réflexion sur la création d'un lieu culturel pluridisciplinaire. Là encore, la DRAC et le conseil général se sont engagés à accompagner le projet, qu'il s'agisse de l'investissement et de travaux ou du fonctionnement de cette structure.

Vu l'urgence de la situation, je souhaiterais connaître les interventions et contributions que l'Etat compte mettre en oeuvre afin de pérenniser l'activité des artistes.

Le projet que porte le RAKAN tente de générer une autre relation au public.

« Comment s'engager dans la réduction de la fracture entre l'art et la cité, comment, pour le ministère de la culture évaluer la part artistique et culturelle au coeur des projets ? Ce sont des questions complexes », disiez-vous récemment « qui nous sont posées frontalement et qui nous demandent d'élaborer des réponses concrètes. » « Pour moi, ajoutiez-vous, le rôle des collectivités publiques est aussi de créer les conditions

économiques, juridiques, sociales. »

Dans quelle mesure, monsieur le secrétaire d'Etat, pensez-vous accompagner ce projet, avec l'appui des services déconcentrés de l'Etat, et la réflexion transversale au sein des différents ministères concernés ?

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle.

M. Michel Duffour, secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle. Monsieur le député, depuis ma prise de fonctions, j'ai souhaité que le ministère de la culture puisse mieux accompagner des expériences inédites qui, partout sur le territoire, renouvellent le rapport entre l'art et la société.

J'ai été frappé, lors de mes déplacements dans le pays, de voir combien ces expériences, qui ont, comme vous le dites pour le RAKAN, un rayonnement local, national et souvent international, souffrent de la précarité de leurs situations économiques, juridiques ou foncières.

C'est la raison pour laquelle j'ai demandé qu'un rapport me soit remis afin d'envisager les moyens que l'Etat devait mobiliser pour accompagner, sans les labelliser, les projets dont la qualité artistique et l'intérêt éducatif, économique, social et urbain se confirment chaque jour.

Après la remise du rapport, en juin dernier, j'ai fait miennes la plupart de ses préconisations et nous avons notamment pris, avec Catherine Tasca, des mesures nouvelles à hauteur de 17 millions de francs pour l'exercice 2002. De plus, la complexité de chaque contexte et l'indispensable transversalité de l'action publique en la matière m'ont amené à demander la création d'une mission interministérielle qui sera installée en janvier à l'Institut des villes, groupement d'intérêt public que préside le maire de Rennes, Edmond Hervé, afin de répondre de façon efficace et rapide à des questions souvent complexes, que nos seuls services culturels ne peuvent traiter.

Le 22 novembre dernier, j'ai pu m'entretenir avec les responsables de l'espace, qui m'ont fait part des menaces qui pèsent sur la poursuite de leur travail. J'ai demandé au directeur régional des affaires culturelles de suivre avec attention l'évolution de ce dossier et de témoigner, lors d'une table ronde qui s'est déroulée le 7 décembre dernier, du soutien déterminé que l'Etat entendait apporter à la consolidation du remarquable travail de ces artistes.

Il a, en mon nom, confirmé l'aide financière que le ministère de la culture pourrait mobiliser si des travaux d'urgence se révélaient nécessaires pour le maintien des activités sur le site, et il a exprimé l'intérêt de l'Etat pour la recherche d'une solution durable sur ce site, ou sur un autre qui aurait l'agrément des associations.

Des moyens en équipement et en fonctionnement seront programmés à cette fin dans le budget de la direction régionale des affaires culturelles en 2002. J'espère que cet engagement de l'Etat permettra à la municipalité de Nîmes de résoudre ce problème.

Mme la présidente. La parole est à M. Alain Clary.

M. Alain Clary. Je prends acte avec plaisir des engagements de M. le secrétaire d'Etat. Je souhaite que les deux collectivités concernées, la ville de Nîmes et le conseil général, soient informées au plus tôt de vos intentions et que l'on puisse pérenniser les activités du RAKAN.

Données clés

Auteur : [M. Alain Clary](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1607

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : patrimoine

Ministère attributaire : patrimoine

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7151

Réponse publiée le : 19 décembre 2001, page 9508

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 décembre 2001